



Le + syndical

CGC-DGFiP
86/92 Allée de Bercy
Bâtiment Turgot
Télédoc 909
75572 PARIS CEDEX 12
Tél. : 01.53.18.01.73 / 01.39 / 00.69
Site : www.cgc-dgfi.fr
Adresse mail : cgc.bn@dgfi.finances.gouv.fr

COMPTE RENDU DE LA CAPN 3 du 21/03/2017 CONCERNANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'IP

Convoquée pour le 21/03/2017, la CAPN n°3 devant examiner la liste des lauréats à l'examen professionnel d'inspecteur principal (IP), ne s'est pas tenue en raison de l'absence des autres représentants syndicaux élus. Celle-ci a été reportée au lendemain.

Rappel des conditions d'accès :

L'accès au grade d'inspecteur principal s'effectue par concours professionnel mais également par examen professionnel :

Art 18 : Cet examen professionnel est ouvert aux inspecteurs qui atteignent au minimum le 8^{ème} échelon au 1^{er} septembre de l'année où est établi le tableau d'avancement. Ils doivent justifier d'au moins dix ans de services effectifs dans un corps de catégorie A.

Art 19 : Cet examen professionnel est ouvert aux IDIV CN comptant dix huit mois de services effectifs dans leur grade au 1^{er} septembre de l'année où est établi le tableau d'avancement.

Cet examen consiste en un oral de 30mn avec un jury composé de deux cadres supérieurs.

Nombre de postes offerts :

Le nombre d'emplois d'IP offerts pour chacun des deux examens professionnels correspond à 1/6 des emplois proposés au concours d'IP .

En 2017, 95 postes d'IP ont été proposés au concours : il y avait donc 6 postes d'IP proposés au titre de l'article 18 et autant pour l'article 19, soit un total de 12 emplois.

Informations concernant l'article 18 :

1) Evolution du nombre de candidats :

2012	2013	2014	2015	2016	2017
195	237	202	154	149	117

- 1^{er} constat : le nombre de candidats baisse fortement entre 2012 et 2017. On compte 70 hommes (60%) et 47 femmes (40%) parmi les candidats.

- 2^{ème} constat : la moyenne d'âge baisse légèrement (45 ans et 4 mois contre 45 ans et 2 mois en 2016).

2) Origine professionnelle des candidats :

Directions :	Nombre
DD/DRFIP	57 (49%)
SERVICES CENTRAUX	26 (23%)
DIRCOFI/DVNI/DNVSF/DNEF	20 (17%)
DISI/ESI	4 (3%)
Détachés/Mise à disposition	6 (5%)
Autres directions	4 (3%)
Total	117

3) Origine professionnelle des lauréats :

Directions :	Nombre
DD/DRFIP	2 (33%)
SERVICES CENTRAUX	3 (50%)
Détachés/Mise à disposition	1 (17%)
Total	6 (6 en 2016)

Les lauréats se composent de 5 hommes (83%) et 1 femme (17%), la moyenne d'âge s'élève à 42 ans et 9 mois (40 ans et 6 mois en 2016).

Le dernier lauréat retenu a obtenu la note de 17,75 (15,75 en 2016).

Informations concernant l'article 19 :

1) Evolution du nombre de candidats :

2012	2013	2014	2015	2016	2017
83	83	48	38	44	49

On compte 24 hommes (49%) et 25 femmes (51%) parmi les candidats.

La moyenne d'âge s'élève à 50 ans et 6 mois (51 ans et 6 mois en 2016).

2) Origine professionnelle des candidats :

Directions :	Nombre
DD/DRFiP	32 (66%)
SERVICES CENTRAUX	8 (16%)
DIRCOFI/DVNI/DNVSF/DNEF	7 (14%)
Détachés/Mise à disposition	2 (4%)
Total	49

3) Origine professionnelle des lauréats :

Directions :	Nombre
DD/DRFiP	4 (66%)
DIRCOFI/DVNI/DNVSF/DNEF	1 (17%)
Détachés/Mise à disposition	1 (17%)
Total	6 (6 en 2016)

Les lauréats se composent de 3 hommes (50%) et 3 femme (50%), la moyenne d'âge s'élève à 47 ans et 3 mois (49 ans en 2016).

Le dernier lauréat retenu a obtenu la note de 18 (16,75 en 2016).

Classement des lauréats :

Les lauréats du concours et des deux examens professionnels seront interclassés, par sixième, en fonction de leur rang de classement (à l'issue des différentes épreuves respectives), selon les modalités suivantes :

- les 6 premiers du concours suivis du 1^{er} lauréat de l'article 19 puis du 1^{er} lauréat de l'article 18
- les 6 lauréats suivants du concours suivis du 2^{ème} lauréat de l'article 19 puis du 2^{ème} lauréat de l'article 18,
- et ainsi de suite.

L'affectation des IP s'effectuera au niveau départemental à compter du 1^{er} septembre 2017 (date de prise de grade).

Nous félicitons les lauréats mais aussi l'ensemble des participants à ces sélections, devenues de plus en plus difficiles.

Pour faire entendre votre voix, n'hésitez pas à adhérer à la CFE-CGC DGFIP.



La CGC DGFIP se bat à vos côtés pour défendre vos droits.

Pour recevoir régulièrement des informations de la CGC DGFIP
Renvoyez par courriel votre demande expresse à cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr



Le + syndical

CGC-DGFiP

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.39 – 01.53.18.00.69

Site : www.cgc-dgfip.fr

Adresse mail : cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr

BULLETIN D'ADHESION 2017 A LA CGC-DGFiP

Barème des cotisations 2017 :

- Inspecteur-élève.....30 €
- Inspecteur 1^{er} - 7^{ème} échelon.....80 €
- Inspecteur 8^{ème} - 12^{ème} échelon.....110 €
- Inspecteur Divisionnaire de Classe Normale.....140 €
- Inspecteur Principal.....145 €
- Inspecteur Divisionnaire Hors Classe.....150 €
- Administrateur des FiP-Adjoint (AFIPA).....155 €
- Administrateur des FiP (AFIP).....180 €
- Administrateur Général des FiP (AGFiP) de Classe Normale.....220 €
- Administrateur Général des FiP (AGFiP) de 1^{ère} Classe.....250 €
- Administrateur Général des FiP (AGFiP) de Classe Exceptionnelle.....270 €
- Retraité.....66 €
- CSC.....COTISATION LIEE AU GRADE D'APPARTENANCE

- **COTISATION DE SOUTIEN : pour ceux souhaitant verser une somme supérieure au barème.**

NB : LA COTISATION OUVRE DROIT A UN CREDIT D'IMPOT DE 66%.

Imprimez ce bulletin et adressez-le, accompagné d'un chèque à l'ordre de la CGC-DGFiP à l'adresse figurant en en-tête.

Nom, Prénom :

Fonction, grade et échelon :

Adresse personnelle :

Tél et mail personnels :

Adresse professionnelle :

Déclare adhérer à la CGC-DGFiP

Date :

Signature :

La CGC DGFiP se bat à vos côtés pour défendre vos droits.